

Je ne puis rien pouvoir promettre mais seulement pouvoir dire qu'un bill modificateur interviendra comme chaque année.

Tout le monde le sait. Il a ajouté:

Certaines de nos recommandations pourraient être acceptées sans qu'il puisse nous le promettre mais peut-être certaines de nos recommandations seraient. Il faut faire des corrections chaque année.

Si nous voulons renvoyer ce bill au comité, je crois que nous devrions faire vraiment du travail sérieux et non pas faire semblant. Si nous ne l'étudions pas article par article, le public pensera certainement que le Sénat ne s'est pas acquitté des responsabilités que la constitution lui confère.

Je ne m'inquiète pas des pressions extérieures, mais j'en parlerai plus tard. Je voudrais raconter une histoire à mon ami le sénateur Molgat, qui a laissé entendre que si on avait exercé sur lui des pressions, cela aurait suffi pour l'amener à voter contre le bill. Je me rappelle le cas d'un client et de son avocat qui discutaient de l'issue d'un procès. Le client demande à l'avocat ce qui arrivera, selon lui, et l'avocat répond qu'il n'en sait rien. Le client lui dit: «Pensez-vous que si j'envoyais un cadeau au juge, cela aiderait notre cause?» L'avocat rétorque: «Pour l'amour de Dieu, ne faites pas cela, vous seriez sûr de perdre votre procès.» Quelques mois plus tard, le jugement ayant été favorable au client, il va voir son avocat et lui dit: «Nous avons gagné.» L'avocat lui demande: «Que voulez-vous dire?» Le client répond: «Vous vous rappelez ce cadeau que vous m'avez déconseillé d'envoyer au juge?» L'avocat répond: «J'espère que vous n'avez pas envoyé le cadeau?» Le client réplique «Oui, mais je l'ai envoyé au nom de l'autre partie.» Si le sénateur Martin avait exercé des pressions sur le sénateur Molgat, j'aurais peut-être obtenu son vote.

L'honorable M. Molgat: L'honorable sénateur Flynn m'invite-t-il à dîner ce soir?

L'honorable M. Flynn: Je pense qu'il est trop tard pour ce qui est de la deuxième lecture, mais je puis vous offrir un verre.

L'honorable M. Molgat: Je réserve mon droit pour la troisième lecture et je me rendrai disponible.

L'honorable M. Flynn: On a dit tant de choses au sujet des pressions. Personne ne devrait s'en offenser, car on exerce toujours des pressions sur un corps législatif. Si on s'offense chaque fois que le mot «pression» est employé, on serait toujours offensé.

Avec toute la déférence que je dois à Votre Honneur, qui peut encore une fois rejeter ma motion, je propose de la modifier et que le comité soit chargé d'examiner le bill article par article. La décision que Votre Honneur vient de citer n'est pas nécessairement une décision finale, à mon avis. C'est une décision, mais elle est contraire à l'usage établi de renvoyer un bill au comité dans un but déterminé. Si Votre Honneur décide que cet amendement est antiréglementaire, je serai heureux de le remplacer, avec l'assurance du vice-président suppléant du comité, le sénateur John J. Connolly, que c'est la manière dont le comité doit procéder.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, il y a quelques instants, j'ai dit qu'un comité est autorisé à faire ce qui lui plaît dans le cadre du Règlement du Sénat. Selon les autorités et l'usage au Sénat, il n'est pas réglementaire de renvoyer un bill au comité avec des instruc-

tions précises du Sénat lorsque ce comité est chargé d'examiner un bill et d'en faire rapport au Sénat, le rapport pouvant être débattu à nouveau.

• (1740)

Je dois déclarer que cet amendement est également antiréglementaire.

L'honorable M. Langlois: Le vote.

L'honorable M. Flynn: Je ne demanderai pas le vote; c'est une des attributions de Votre Honneur. Toutefois, comme les avocats se plaisent à la répéter, j'y trouve à redire.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, l'honorable sénateur Martin, propose, appuyé par l'honorable sénateur Langlois, que le bill C-259, intitulé «loi modifiant la loi de l'impôt sur le revenu, effectuant certains changements et introduisant certaines dispositions dans la législation relatifs ou consécutifs aux modifications apportées à cette loi», soit renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

Plait-il aux honorables sénateurs d'adopter ladite motion?

(La motion est adoptée.)

REJET DE LA MOTION DE REPORT DE LA SUITE DE L'ÉTUDE DU BILL C-259

L'honorable M. Flynn: Monsieur le président, avant de passer à l'ordre suivant, nous en sommes encore au bill C-259. Nous avons suspendu l'application des articles 45 et 46 qui s'appliquent à tous les bills publics. Puisque je suis certain que le comité procédera comme je l'ai indiqué, je voudrais maintenant proposer que le Sénat s'ajourne maintenant au 10 janvier 1972, sous réserve d'un rappel préalable si le comité termine son étude du bill avant cette date.

L'honorable M. Grosart: Votre Honneur, j'invoque le Règlement. J'avais l'intention de commenter la motion principale. J'attendais...

L'honorable M. Martin: La motion a été adoptée.

Son Honneur le Président: A l'ordre, je vous prie. Si le sénateur Grosart s'en souvient, j'ai présenté une motion de renvoi du bill à notre comité permanent des banques et du commerce. Quelqu'un a dit «adopté» et j'ai dit «adopté, carried» quelques secondes après.

L'honorable M. Grosart: Si j'invoque le Règlement, monsieur le président, c'est que j'escomptais que le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) répondrait par une nouvelle proposition, à celle du leader de l'opposition. J'étais peut-être...

L'honorable M. Langlois: Il n'est pas obligé de le faire.

L'honorable M. Martin: En ce qui concerne le rappel au Règlement, je ne m'oppose pas à ce que le sénateur Grosart parle, mais je voudrais savoir de quoi il veut parler. S'agit-il de la proposition de passer à l'étape de la troisième lecture, contrairement à...

Son Honneur le Président: J'ai dit que la motion de renvoi du bill au comité était adoptée. J'ai attendu parce qu'il me semblait qu'elle pourrait l'être sur division, mais elle est adoptée. Si le sénateur Connolly (Ottawa-Ouest) désire répondre, il ne tient qu'à lui de le faire, mais la motion est adoptée.